



FORT MARIE CHRISTINE

RESTAURANT - GÎTE D'ÉTAPE

PROTOCOLE SANITAIRE DE REOUVERTURE DU GITE DU FORT MARIE-CHRISTINE

SIGNALETIQUE DU REFUGE

- Localisation : AUSSOIS
- Propriétaire : MAIRIE D'AUSSOIS
- Gérants : Eric GUERITOT / Philippe BERNARD
- Capacité d'accueil : 66 lits (10 chambres de 6 lits, 3 chambres de 2 lits et 1 chambre isolement)
- Coordonnées du fort : tél : +33 (0)4 79 20 36 44 - Email : info@fort-mariechristine.com
- Date de réouverture : 5 Juin 2020

DISPOSITIONS D'ORDRE GENERAL

- A. Nouvelle capacité d'accueil : 66 lits
- B. Système de réservation et de traçabilité : réservation téléphonique et demande d'identification (non, prénom, adresse, tél). Le responsable du groupe ou de la famille fournira la liste des personnes présentes aux gérants ainsi que leurs coordonnées.
- C. Procédure d'accueil des randonneurs : lavage des mains à l'entrée du gîte, respecter la distanciation physique, remise de la chartre individuelle, consignes à respecter dans l'établissement, port du masque obligatoire.
- D. Dispositifs d'information : affichage des préconisations sanitaires. Les mesures barrières et les mesures de distanciation physiques s'appliquent ainsi que le lavage systématique des mains, l'utilisation du gel hydroalcoolique et le port du masque lors de tous les déplacements dans le bâtiment et à l'extérieur si la distanciation physique est impossible et obligatoire pour les gérants et le personnel du gîte, assurer une bonne gestion des déplacements à l'intérieur du gîte entre les groupes et le personnel en évitant des zones de stationnement prolongées.
- E. Formation des gérants et du personnel du refuge.

DISPOSITIONS RELATIVES AU COUCHAGE

- A. Dispositifs de réduction : 6 personnes par chambre de 6, les randonneurs de différents groupes ne seront pas hébergés dans la même chambre.
- B. Suppression des matériels de couchage (couvertures, locations de draps, oreillers).
- C. Utilisation d'alèses plastifiées et désinfectées après chaque usage.
- D. Dispositions liées au nettoyage et à l'aération des locaux : le nettoyage et l'aération des lieux sont effectués après le départ des randonneurs.
- E. Proposer aux randonneurs la vente d'un kit court séjour jetable (drap-housse, drap jetable et taie d'oreiller) et une couverture à usage unique.

SARL RFMC – Fort Marie-Christine – 73500 AUSSOIS

Tél : 33 (0)4 79 20 36 44 – E-mail : info@fort-mariechristine.com – Site : www.fort-mariechristine.com
N° identification TVA : FR 53 450 220 405 – RCS Chambéry : 450 220 405 – SIRET : 450 220 405 00010 – Code APE : 5610A

DISPOSITION RELATIVE A LA RESTAURATION

- A. Dispositifs de réduction et de distanciation : espacement des tables à 1 mètre.
- B. Organisation des services : proposer des heures décalées pour les repas.
- C. Dispositions liées au nettoyage des tables : utilisation de produits aux normes, nettoyage des tables et chaises après chaque service.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX SANITAIRES

- A. Equipement et nettoyage des locaux et communs : mise en place d'une procédure de nettoyage rigoureux de tous les locaux en tenant compte des besoins, a minima 2 fois par jour dans les locaux partagés et au départ des randonneurs dans les chambres avec un virucide adapté.
- B. Mise à disposition des randonneurs et clients (savons bactéricides fongicides, gel hydroalcoolique et essuie-mains jetables).

MESURES MISES EN PLACE PAR LES GERANTS ET LE PERSONNEL DU GÎTE

- A. Mise à disposition de matériel de protection sanitaire (masques, visières, gants, thermomètres).
- B. Respect des mesures barrières avec les randonneurs et les clients à l'accueil, au service des repas et dans les chambres.

OBLIGATIONS DES USAGERS ET RANDONNEURS

Il convient de responsabiliser tous les usagers ou pratiquants sur les mesures ou compartiments à adopter, à commencer par la prévention en cas de symptômes suspects.

Ainsi tout pratiquant devra se doter de son équipement personnel de protection sanitaire : gel hydroalcoolique et masques, même si le matériel est prévu par le gîte.

Par ailleurs, chaque usager devra signer une chartre des règles de bonnes pratiques. Cette chartre sera signée et renvoyée par mail au moment de la réservation.

ORGANISATION ET AMENAGEMENT D'UN ESPACE ISOLE POUR LES PERSONNES PRESENTANT DES SYMPTÔMES DU COVID-19

Une chambre d'isolement est prévue à cet effet (type infirmerie).

MESURES SPECIFIQUES

Mise à disposition d'une salle hors sac ou toute la vaisselle et ustensiles de cuisson seront retirés. Toutes personnes utilisant cette salle devront apporter leur vaisselle et nécessaire de cuisson.